

Le cercle scolaire fusionnera avec celui de Morat

Cressier » L'exécutif communal va signer la convention pour entrer dans le cercle scolaire du chef-lieu, à la rentrée.

C'est fait. Le Conseil communal de Cressier a décidé de signer la convention pour son entrée dans le cercle scolaire primaire de Morat, communique-t-il. Il avait déjà fait part de sa décision de ne pas donner suite à la pétition intitulée «Pour une école autonome francophone à Cressier», lancée par Sébastien Berset et signée par 138 citoyens (*La Liberté* de samedi dernier). Les pétitionnaires redoutaient les

conséquences de la fusion, impliquant le passage à un cercle scolaire bilingue à Cressier.

Dans leur communiqué, les autorités communales exposent les raisons de leur décision. Et rappellent le contexte: le cercle scolaire de Cressier compte cinq classes. Or, selon la nouvelle loi scolaire, il doit en totaliser au moins huit. De surcroît, au vu des effectifs actuels et des prévisions à court terme, l'école devrait encore perdre une classe.

Elles soulignent aussi le caractère obligatoire de la fusion. Autant dès lors choisir le cercle de Morat, avec lequel Cressier a

déjà des liens, plutôt que se voir imposer une fusion avec un autre, estiment-elles. Cressier a pu prendre part à l'élaboration de la convention, il a un partenariat avec Morat au niveau du CO et, depuis la rentrée 2016, «la même responsable s'occupe de l'école primaire francophone de Morat et de celle de Cressier».

Le Conseil communal précise également ce qui l'a poussé à rejeter la mise en place d'une assemblée extraordinaire: «Selon la loi sur les communes, une convention ou une entente intercommunale sont de la compétence du Conseil communal. Un

passage devant l'assemblée communale serait nécessaire si le financement futur était supérieur à l'actuel, ce qui n'est pas le cas.» Et de relever que, lors de l'assemblée communale fin 2016, il a présenté un montant estimatif pour les éventuels transports supplémentaires qui a été «accepté en connaissance de cause par les citoyens présents».

Il rappelle en outre le caractère «irrévocable» de la décision de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, raison pour laquelle il a renoncé à faire recours. Enfin, il rassure:

«Le français n'est pas menacé à terme. Depuis quelques années, le nombre de locuteurs allemands diminue et un nombre plus important de francophones s'est établi à Cressier. Cette commune étant francophone, la pérennité d'une école de langue française est garantie.»

Le passage au nouveau cercle se fera à la rentrée 2017-2018. La répartition du nombre de classes est à l'étude. Le Conseil communal organisera une séance d'information publique afin de présenter en détail la situation et le futur de l'école de Cressier. » **NICOLE RÜTTIMANN**